

**DIRECTION DES AFFAIRES  
CULTURELLES ET DU  
PATRIMOINE**

Affaire suivie par  
M. OUDJANI Zahir  
Directeur du Théâtre Municipal  
LE COLISÉE  
ZO/ML

☎ : 03.21.69.08.18

**NOMENCLATURE : 08-09**

**DÉCISION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DE SPECTACLE ET LA GALERIE DU THÉÂTRE MUNICIPAL LE COLISÉE À L'ASSOCIATION ROTARY LENS - LOUVRE, LE SAMEDI 14 OCTOBRE 2023 À PARTIR DE 14H00 AUX FINS D'Y ORGANISER DES ATELIERS DANS LA GALERIE ET À 20H00 POUR LA REPRÉSENTATION DE « DANI LARY ».**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

Considérant que la mise à disposition gratuite du Théâtre Municipal Le Colisée, du samedi 14 octobre 2023, nécessite la signature d'une convention avec Monsieur Jean-Marie COUVEZ, Président de l'Association LE ROTARY LENS-LOUVRE.

**Décision N°2023-287**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230817-2023-287-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/08/2023

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il sera conclu et signé une convention de mise à disposition gratuite du théâtre municipal Le Colisée entre la Ville de Lens et Monsieur Jean-Marie COUVEZ, Président de l'association LE ROTARY LENS-LOUVRE sise Centre Commercial Lens 2 – rue des Canadiens – 62880 VENDIN-LE-VIEIL.

**ARTICLE 2** : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 3** : : Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le **17 AOÛT 2023**

Pour Le Maire  
L'adjointe déléguée à la Culture



Hélène CORRE.